

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DE
MOLSHEIM ET ENVIRONS

Table des matières

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019.....	1
INTRODUCTION	2
1) Evolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes	3
1.1. Fonctionnement.....	3
1.1.1 Dépenses	3
1.1.2 Recettes	7
1.2. Investissement.....	10
1.3. Autofinancement.....	13
1.4. Budget prévisionnel pour l'année 2019.....	14
2) Engagements pluriannuels	16
3) Informations sur la structure et la gestion de l'encours de la dette	16
4) Informations relatives à la structure du personnel	17
4.1. Structure des effectifs	17
4.2. Dépenses de personnel.....	18
4.3. Durée effective du travail.....	18

INTRODUCTION

La loi ATR du 6 février 1992 porte obligation, pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci. L'article 107 de la loi NOTRE a modifié les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat en introduisant notamment l'obligation pour le président de l'exécutif d'une collectivité de présenter à son organe délibérant un rapport d'orientation budgétaire.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission de ce rapport d'orientation budgétaire prévoit notamment que le rapport comporte les informations suivantes :

- 1) Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- 2) La présentation des engagements pluriannuels,
- 3) Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée.

Ce rapport présente également, au titre de l'exercice en cours, ou le cas échéant du dernier exercice connu, les informations relatives :

- 1) A la structure des effectifs,
- 2) Aux dépenses de personnel,
- 3) A la durée effective du travail dans la collectivité.

Le présent rapport est établi en considération des impératifs susvisés.

Il est à noter que les chiffres du Compte Administratif 2018 sont des chiffres prévisionnels, le compte administratif n'ayant pas été encore rapproché du compte de gestion.

1) Evolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes

1.1. Fonctionnement

1.1.1 Dépenses

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses de fonctionnement sur les 4 dernières années (2015 à 2018) :

CHAP. ART.	NATURE	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 Estimatif	Var. 2018/2017 en %
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 574 820.83	5 037 731.58	5 699 505.08	5 897 423.81	3%
12	CHARGES DE PERSONNEL	2 640 960.17	2 617 882.96	2 907 705.16	2 938 153.42	1%
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	42 080.89	42 225.32	43 800.99	43 140.47	-2%
	Σ DEPENSES DE GESTION COURANTE	7 257 861.89	7 697 839.86	8 651 011.23	8 878 717.70	3%
66	CHARGES FINANCIERES	9 008.95	5 807.42	2 461.70	81.87	-97%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 429.11	62 609.68	55 585.16	115 254.39	107%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	700 000.00	300 000.00	0.00	69 995.00	NS
22	DEPENSES IMPREVUES	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
	Σ DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	7 988 299.95	8 066 256.96	8 709 058.09	9 064 048.96	4%
42	OPERATIONS D'ORDRE	1 153 652.37	1 147 723.50	1 166 499.68	1 189 378.66	2%
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
	Σ DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	1 153 652.37	1 147 723.50	1 166 499.68	1 189 378.66	2%
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 141 952.32	9 213 980.46	9 875 557.77	10 253 427.62	4%

→ Les charges à caractère général (chap. 11) s'élèvent à 5 897 K€ en 2018 soit une hausse de 3% par rapport aux charges à caractère général de 2017. Les évolutions relatives aux dépenses sont liées principalement aux points suivants :

- - 34 K€ pour l'achat de pièces destinées à l'entretien de la flotte de véhicules ;
- + 125 K€ pour l'achat de gasoil, soit une augmentation de +28% ;
- - 45 K€ pour le poste d'entretien et réparations sur biens immobilier. En 2017, la collectivité avait eu des prestations exceptionnelles avec l'aplanissement du terrain à l'arrière des garages pour 32 K€ et le nettoyage du bardage de tous les anciens bâtiments pour 5 K€ ;
- + 29 K€ pour la maintenance de la flotte de véhicules ;
- - 43 K€ sur le poste des assurances correspondant à la baisse de l'assurance du parc des véhicules ;
- + 12 K€ pour les formations. L'augmentation est principalement liée à l'organisation, à l'automne 2018, d'un cycle de formation de trois jours dédié à la maîtrise de la fonction d'agent d'accueil en déchèterie pour 11 gardiens. Cette formation, organisée par le Campus VEOLIA dans les locaux du syndicat, permet de répondre aux obligations réglementaires qui imposent que les gardiens de déchèteries soient formés spécifiquement à ce métier.

A l'instar des autres années, le coût des prestations de traitement, tri et transfert des déchets est responsable à lui seul de 68% l'augmentation de dépenses du chapitre « charges à caractère général » entre 2017 et 2018. Ce poste reste le premier poste de dépenses puisqu'il représente 71 % des charges à caractère général (contre 72% en 2017) et 41% du total des dépenses réelles d'exploitation (contre 46% en 2017). L'augmentation de 134 K€ provient en grande partie de l'augmentation des coûts de traitement des déchets résiduels :

- + 128 K€ (+24%) pour le traitement des déchets résiduels collectés en porte à porte et en déchèterie. L'usine de valorisation énergétique étant encore fermée en 2018, la société SENERVAL prend en charge les déchets et les réoriente ensuite vers différents exutoires en

France. Il est à noter que SENERVAL a réussi, comme en 2017, à orienter une grande majorité des déchets (70%) vers des usines d'incinération pour lesquelles le taux de TGAP (Taxe Généralisée sur les Activités Polluantes) est inférieur à celui de l'enfouissement ce qui permet de maintenir le coût de traitement moyen à 131,09 € TTC/T, contre 128,82 € TTC/T en 2017. La variation de ce poste résulte principalement de l'augmentation des tonnages collectés en déchèteries.

- - 78 K€ (- 96%) pour le coût de transfert du papier. A la suite de la consultation menée en 2017 pour choisir les repreneurs des matériaux issus de la collecte sélective, la société SCHROLL a été désignée comme repreneur du flux fibreux à compter du 1^{er} janvier 2018. Dans le cadre de ce nouvel accord, qui a été conclu pour une durée de 6 ans, les papiers/cartons sont déposés directement après leur collecte sur le site de l'entreprise SCHROLL à Molsheim qui en devient immédiatement propriétaire. Il n'y a donc plus lieu de payer une prestation de rechargement comme cela était auparavant rendu nécessaire par le fait que les papiers/cartons ne pouvaient être déposés directement chez le repreneur en raison de son éloignement géographique.
- + 54 K€ (+ 12%) pour les emballages plastiques. Grâce à l'extension des consignes de tri et aux actions de communication mises en place, les quantités d'emballages plastiques triées par nos usagers continuent d'augmenter (+7% en 2018). Au total, depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri, les quantités d'emballages plastique collectées ont progressé de 42%. Le coût de la prestation de tri a également évolué à la hausse en 2018, puisque dans le cadre de la révision des prix du marché, cette prestation a subi une hausse de 12€/T.

Perspectives 2019

Le marché d'incinération actuel arrive à échéance en juin 2019, date à laquelle la société SENERVAL doit reprendre son activité. Une consultation sera donc lancée au premier trimestre 2019, mais sur l'issue de laquelle, nous n'avons, à ce jour, aucune visibilité précise en termes de tarification. Par principe de prudence, ce poste sera revu en très légère baisse pour l'instant car le taux de TGAP devrait tout de même évoluer favorablement à la baisse en raison des bonnes performances énergétique de l'usine de valorisation énergétique de l'Eurométropole.

Certains postes de traitement de déchets vont quant à eux évoluer de façon significative à la hausse suite à la conclusion des nouveaux marchés de traitement pour la période 2019-2021 : le bois, les gravats et le plâtre.

Le poste « traitement des déchets » devra donc être légèrement revu à la hausse pour 2019.

Les autres postes seront globalement maintenus au même niveau qu'en 2018, avec quelques ajustements :

- Le poste « réceptions » verra sa dotation réduite de 10K€, en raison du faible niveau de dépense en 2018 ;
- Les crédits inscrits pour les frais postaux seront également réduits de 10 K€ grâce à la dématérialisation des envois de documents dans le cadre de l'organisation des réunions du Comité Directeur.

➡ Les charges de personnel (chap.12) s'élèvent à 2 938 K€ contre 2 908 K€ au titre de l'exercice 2017, soit une augmentation 1%.

Les dépenses de l'année 2018 restent similaires à celles de l'année 2017 avec :

- le maintien d'un recours important aux intérimaires (94 K€ en 2018) en raison d'un nombre de jours d'arrêt de travail toujours élevé (3001 jours en 2018) ;
- La rémunération en année pleine des agents occupant des postes créés courant 2017 (poste d'agent d'entretien chargé de la maintenance des bâtiments et des espaces verts, poste d'agent chargé du nettoyage des points d'apport volontaire) ;
- 6,58 équivalents temps plein vacants sur l'année 2018 en raison d'un nombre de départs important des chauffeurs et d'une difficulté grandissante à les remplacer en lien avec une conjoncture économique très favorable ;
- L'embauche à compter d'octobre 2018 d'un agent suite à la création du poste de responsable des bâtiments et des espaces verts ;
- La suspension pour l'année 2018 de la mise en place du Protocole sur les Parcours, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) pour les 3 catégories d'agents ;
- L'absence d'augmentation du point d'indice.

Perspectives 2019

Les charges de personnel devraient progresser par rapport au Budget Primitif 2018 et intégrer les éléments suivants :

- Recomplètement des effectifs (7 postes vacants au 31/12/2018) ;
- Rémunération en année pleine du poste de responsable des bâtiments et des espaces verts et de l'agent chargé du lavage des véhicules créés en 2018 ;
- Revalorisation du régime indemnitaire afin de proposer des rémunérations en adéquation avec le marché de l'emploi actuel, notamment sur les postes de chauffeurs PL ;
- Reprise de la mise en place du Protocole sur les Parcours, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) pour les 3 catégories d'agents ;
- Prise en considération des évolutions « mécaniques » liées aux avancements et aux progressions de carrière (phénomène dit de « GVT : Glissement – Vieillesse – Technicité »).

➡ Les charges de gestion courante (chap. 65) concernent essentiellement les indemnités de fonction des élus et les admissions en non-valeur des créances irrécouvrables. Elles sont stables en 2018 par rapport à l'exercice précédent.

Perspectives 2019

Les crédits seront maintenus au niveau de ceux du BP 2018.

→ Les charges financières (chap. 66) correspondent aux charges d'intérêt de l'emprunt. Elles s'élèvent à 82 € en 2018 contre 2 462 € en 2017. Le dernier emprunt s'est terminé en février 2018.

Perspectives 2019

Les crédits seront maintenus au niveau de ceux du BP 2018.

→ Les charges exceptionnelles (chap.67) sont en hausse de 60 K€ par rapport à 2017. Cette augmentation résulte principalement de la mise en place d'une participation pour le financement de dalles pour les points d'apport volontaire. Pour mémoire, cette participation, d'un montant de 500 € par conteneur, est accordée pour la construction de dalle béton pour les points d'apport volontaire regroupant les 3 flux (papiers/cartons, emballages plastiques/métalliques et verre). En 2018, 10 communes ont obtenu l'accord du Bureau pour ce type de financement, pour un montant 53 K€.

Perspectives 2019

Si le programme de participation pour la construction des dalles béton pour les points d'apport volontaire est maintenu, les crédits devront être maintenus au niveau de ceux du BP 2018.

→ Dotations aux amortissements, dépréciation et provisions. Afin de répondre à l'obligation d'avoir un compte administratif sincère et qui retrace l'intégralité des charges relatives à chaque exercice, des provisions pour le Compte Epargne Temps et pour les créances douteuses ont été réalisées en 2018 (chap.68)

Perspectives 2019

Compte-tenu du passif à rattraper en matière de gestion des provisions créances clients, il conviendra de majorer les crédits inscrits à ce chapitre pour l'année 2019.

→ La dotation aux amortissements se monte à 1 164 K€ en 2018 contre 1 143 K€ en 2017.

Perspectives 2019

Les amortissements devraient continuer à progresser avec l'amortissement en année pleine des travaux en déchèteries.

1.1.2 Recettes

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes de fonctionnement sur les 4 dernières années (2015-2018) :

CHAP. ART.	NATURE	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 ESTIMATIF	Var. 2018/2017 en %
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS	8 693 851.09	8 573 798.40	8 929 277.94	8 526 785.98	-5%
	Vente de produits	552 598.13	603 984.50	703 409.30	861 576.06	22%
	TEOM	6 884 182.00	6 810 393.00	6 699 761.00	6 254 427.00	-7%
	RS	1 257 070.96	1 159 420.90	1 526 107.64	1 410 782.92	-8%
74/75	SUBVENTION D'EXPLOITATION	1 040 019.47	1 244 039.57	1 236 108.43	1 119 234.08	-9%
76	PRODUITS FINANCIERS				727.07	NS
13	ATTENUATIONS DE CHARGES	114 880.55	94 209.94	141 687.60	187 370.15	32%
	Σ RECETTES DE GESTION COURANTE	9 848 751.11	9 912 047.91	10 307 073.97	9 834 117.28	-5%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 486.34	2 934.48	19 449.54	12 383.46	-36%
78	REPRISE SUR PROVISIONS	0.00	0.00	20 000.00	0.00	-100%
	Σ RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	9 879 237.45	9 914 982.39	10 346 523.51	9 846 500.74	-5%
42	OPERATIONS D'ORDRE	172 821.75	37 698.16	30 321.80	40 382.94	33%
	Σ RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	172 821.75	37 698.16	30 321.80	40 382.94	33%
TOTAL	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 052 059.20	9 952 680.55	10 376 845.31	9 886 883.68	-5%

↳ Vente de produits :

Les recettes perçues au titre de la valorisation matière pour 862 K€ sont en augmentation de 22% par rapport à l'année 2017. Cette augmentation est liée à un renchérissement du cours de la ferraille (+37K€) et à la mise en place d'un contrat de reprise du papier plus avantageux (avec un prix fixe de 71€/T contre une moyenne de 45€/T en 2017) qui a permis de faire progresser les recettes liées au papier de près de 110 K€.

Perspectives 2019

Les crédits seront maintenus au niveau de ceux du BP 2018 avec une petite augmentation liée à la vente du papier.

↳ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :

Les recettes issues de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ont baissé de 7%, passant de 6 700 K€ au titre de 2017 à 6 254 K€ au titre de 2018. Cette baisse est liée à la baisse du taux de TEOM décidée pour 2018. Il est passé de 7,54% à 7%.

Perspectives 2019

Les membres du Bureau ont décidé de proposer aux membres du Comité Directeur de maintenir le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2019 afin de poursuivre le processus de résorption de l'excédent budgétaire sur les prochaines années.

➔ Redevance Spéciale :

La redevance spéciale s'établit à 1 411 K€ en 2018, en baisse de près de 120 K€ par rapport à 2017. Cependant, il importe de noter que 121 K€ de produits facturés en 2017 concernait en réalité l'année 2016. A périmètre constant, le produit de la redevance spéciale est donc stable entre 2017 et 2018.

Perspectives 2019

Les recettes envisagées de la Redevance Spéciale devraient rester stables aux alentours de 1 300 K€.

➔ Les subventions d'exploitation (chap. 74 et chap. 75) s'élèvent à 1 119 K€ en 2018 contre 1 236 K€ perçues en 2017. Elles regroupent les aides reçues de la part des Organismes Agréés, les subventions d'exploitation ainsi que les produits de gestion courante.

Les principales aides reçues des Organismes Agréés se répartissent comme suit :

Eco-Organismes	Soutien	Aides versées en 2016 - en K€	Année de référence	Aides versées en 2017 - en K€	Année de référence	Aides versées en 2018 - en K€	Année de référence
CITEO	Recyclage des emballages plastiques - acier - aluminium, du verre et du papier-carton	930	Acompte 2016 : 712 K€ Liquidatif 2015 : 167 K€ SDD 2014 : 51 K€	1 034	Acompte 2017 : 827,8 K€ Liquidatif 2016 : 150 K€ SDD 2015 : 56 K€	881	Acompte 2018 : 739 K€ Liquidatif 2016 - solde : 103 K€ SDD 2016 : 39 K€
Eco-Folio	Recyclage des papiers	151	2014	103	2015	108	2016
Eco-Mobilier	Recyclage du mobilier usagé	65	2015	50	2016	61	2017 : 53K€ Mise en place bennes DEA sur 2018 : 8K€
OCAD3E	Recyclage des déchets électriques et électroniques usagés	51	2016	49	2017	56	2018
ADEME						12	Compostage 2014-2016

Les aides versées par CITEO diminuent entre 2017 et 2018 en raison de la mise en place du nouveau barème de soutien et de l'incapacité de la part de CITEO à nous transmettre un estimatif du liquidatif pour l'année 2017.

Le montant de la subvention versée par Eco-mobilier est stable. En 2018, un soutien opérationnel ponctuel (8K€) lié à la mise en place des 2 nouvelles bennes meubles sur les déchèteries de Boersch et Marlenheim. Eco-mobilier prend en charge directement le vidage et le traitement des déchets de ces bennes. Cette filière opérationnelle est plus intéressante pour la collectivité puisqu'elle permet d'économiser sur les coûts de traitement mais également sur les frais liés au vidage des bennes par le personnel du syndicat.

Sur le plan des subventions d'exploitation, la collectivité a perçu le solde de la subvention de l'ADEME au titre du soutien au compostage individuel pour les années 2014-2016.

Perspectives 2019

Les prévisions de recettes issues des aides des Eco-Organismes pourront être maintenues dans le budget 2019.

↳ Atténuations de charges :

Ce poste enregistre les remboursements effectués par la sécurité sociale et l'assureur pour les droits statutaires des arrêts maladie. Il comptabilise également les sommes versées par l'Etat dans le cadre des emplois aidés, le remboursement des congés paternité et du trop perçu au fonds de compensation pour le supplément familial de traitement. Il passe de 141 K€ en 2017 à 187 K€ en 2018 :

- Le montant des indemnités journalières est porté à 153 K€ en 2018 contre 103 K€ en 2017 ;
- L'aide perçue au titre des contrats aidés est de 14K€ en 2018 contre 32K€ en 2017, en raison de la fin de deux contrats aidés au cours du 1er semestre 2018 ;
- Le remboursement du fonds de compensation pour le supplément familial de traitement représente 5K€ en 2018 ;
- Le remboursement de cotisations pour le détachement d'un agent à compter de juin 2018 représente 6K€ en 2018 ;
- Le remboursement exceptionnel d'Indemnités Journalières versées à des agents en attente de leur admission à la retraite représente 8K€.

Perspectives 2019

Les deux derniers contrats aidés arrivent à échéance en février 2019. La prévision budgétaire devra donc être établie en conséquence.

↳ Produits exceptionnels :

Le montant des produits exceptionnels atteint 12 K€ en 2018, ce qui correspond à la vente de matériel du syndicat (un broyeur), à des remboursements d'assurances suite à des sinistres et des pénalités de retard sur un marché public.

Perspectives 2019

Il n'est pas prévu de vente pour l'année 2019.

1.2. Investissement

1.2.1 Dépenses

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses d'investissement (réalisé et restes à réaliser) sur les 4 dernières années (2015 à 2018) :

CHAP. ART.	NATURE	2015		2016		2017		2018	
		CA	REPORTS	CA	REPORTS	CA	REPORTS	CA ESTIMATIF	REPORTS
20	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	142 514.33	294 831.56	71 118.43	206 744.57	50 406.76	154 000.00	21 035.80	113 400.00
	2031 : FRAIS D'ETUDES	132 103.06	197 831.56	68 322.43	113 744.57	18 369.46	60 000.00	6 414.40	103 400.00
	2033 : FRAIS D'INSERTION	3 602.76	0.00	864.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	2051 : CONCESSION ET DROITS SIMILAIRES	6 808.51	97 000.00	1 932.00	93 000.00	32 037.30	94 000.00	14 621.40	10 000.00
21	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	774 444.23	4 911 708.38	1 749 854.05	3 824 038.07	1 797 906.57	2 721 500.00	1 086 215.87	1 994 000.00
	211 : TERRAINS	0.00	35 000.00	0.00	0.00	0.00	200 000.00	0.00	200 000.00
	212 : TERRAINS NUS	3 373.20	96 000.00	16 110.00	159 000.00	0.00	30 000.00	26 430.00	0.00
	213 : CONSTRUCTIONS	64 372.58	2 297 708.38	1 243 914.84	1 256 038.07	835 991.55	297 000.00	137 997.85	37 000.00
	214 : CONSTR./SOL D'AUTRUI	64 167.91	1 279 000.00	57 053.10	1 339 000.00	500 739.76	739 000.00	139 097.63	819 000.00
	215 : INSTALL. MAT ET OUTILL. TECH	181 531.93	583 000.00	271 599.38	477 000.00	218 002.91	1 038 500.00	486 667.70	553 000.00
	218 : AUTRES IMMO CORPORELLES	460 998.61	621 000.00	161 176.73	593 000.00	243 172.35	417 000.00	296 022.69	385 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN-COURS	0.00	0.00	0.00	560 000.00	222 084.00	417 000.00	412 885.80	695 400.00
	Σ DEPENSES D'EQUIPEMENT	916 958.56	5 206 539.94	1 820 972.48	4 590 782.64	2 070 397.33	3 292 500.00	1 520 137.47	2 802 800.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	69 531.77	0.00	72 733.30		76 082.22		13 017.36	
20	DEPENSES IMPREVUES	0.00	0.00	0.00		0.00		0.00	
	Σ DEPENSES FINANCIERES	69 531.77	0.00	72 733.30	0.00	76 082.22	0.00	13 017.36	0.00
	Σ DEPENSES REELLES	986 490.33	5 206 539.94	1 893 705.78	4 590 782.64	2 146 479.55	3 292 500.00	1 533 154.83	2 802 800.00
40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	172 821.75	0.00	37 698.16		30 321.80		40 382.94	
41	OPERATIONS PATRIMONIALES	150 316.42	0.00	972.00		165 067.33		0.00	
	Σ DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	323 138.17	0.00	38 670.16	0.00	195 389.13	0.00	40 382.94	0.00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 309 628.50	5 206 539.94	1 932 375.94	4 590 782.64	2 341 868.68	3 292 500.00	1 573 537.77	2 802 800.00

Les dépenses réelles d'investissement (hors emprunt) s'élèvent à 1 520 K€ en 2018 contre 2 070 K€ en 2017. Elles se composent d'immobilisations incorporelles pour un montant de 21 K€ et d'immobilisations corporelles pour un montant de 1 499 K€.

Les dépenses en matière d'investissements incorporels intègrent principalement :

- les frais d'études liés aux travaux de rénovation des déchèteries : 6 K€ ;
- l'achat de logiciels et le solde de la refonte du site internet : 15 K€

Le report des investissements incorporels de 2018 sur 2019 devrait s'établir à 113 K€.

Les dépenses en matière d'investissements corporels concernent principalement :

- les travaux en déchèteries : 231 K€
- les travaux sur le site (atelier, garage, nettoyeur haute pression, pompe à gasoil) : 92 K€
- des dépenses pour le fonctionnement des points d'apport volontaire (dalles, acquisition de conteneurs) : 305 K€ ;
- l'acquisition de matériels pour les déchèteries (bennes, compacteur mobile) : 134 K€
- l'outillage et petit équipement : 30 K€
- l'achat de nouveaux véhicules : 679 K€
- mobilier, matériel de bureautique et informatique : 28 K€

Le report des investissements corporels devrait s'établir à 2 802 K€ et se répartissent notamment comme suit :

- acquisition de terrain, travaux sur le site de Molsheim : 230 K€
- acquisition de nouveaux camions : 711 K€ ;
- travaux de rénovation des déchèteries : 1 120 K€ ;
- matériel et outillage (conteneurs d'apport volontaire, bennes de déchèteries, ...) : 340 K€ ;
- mobilier et matériel informatique (GPS, mobilier et équipement pour les déchèteries,...) : 401 K€.

Perspectives 2019

Les travaux de rénovation et de mise en conformité des déchèteries étant terminés, les dépenses sur 2019 se limiteront à la poursuite des travaux engagés pour l'agrandissement de la déchèterie de Muhlbach, aux études pour la 9^{ème} déchèterie, et aux investissements indispensables au bon fonctionnement du syndicat :

- c/ 2031 : provision pour frais d'études : 30 K€
- c/ 2051 : logiciels : 25 K€
- c/ 212 : terrains nus : 30 K€
- c/ 213 : travaux divers sur bâtiments : 173 K€
- c/ 214 : construction sur sol d'autrui : 250 K€
- c/ 215 : matériel et outillage technique (bennes, conteneurs, compacteur, ...) : 650 K€
- c/ 218 : matériel de transport, de bureau et mobilier : 167 K€
- c/ 230 : Immobilisations en-cours : 520 K€

1.2.2 Recettes

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes d'investissement sur les 4 dernières années (2015 à 2018) :

CHAP. ART.	NATURE	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 ESTIMATIF
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	94 942.37	0.00	109 945.44	39 057.70
	Σ RECETTES D'EQUIPEMENT	94 942.37	0.00	109 945.44	39 057.70
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
	10222 : FCTVA	206 127.36	155 711.03	117 630.60	287 362.98
	1064 : RESERVES REGLEMENTEES	6 467.00	4 297.06	0.00	15 563.60
	1068 : AUTRES RESERVES	801 652.31	672 832.86	12 212.11	0.00
	Σ RECETTES FINANCIERES	1 014 246.67	832 840.95	129 842.71	302 926.58
	Σ RECETTES REELLES	1 109 189.04	832 840.95	239 788.15	341 984.28
40	OPERATIONS D'ORDRE	1 153 652.37	1 148 324.10	1 166 499.68	1 189 378.66
41	OPERATIONS PATRIMONIALES	150 316.42	972.00	165 067.33	0.00
21	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	0.00			
	Σ RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 303 968.79	1 149 296.10	1 331 567.01	1 189 378.66
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 413 157.83	1 982 137.05	1 571 355.16	1 531 362.94

Les subventions d'investissement correspondent à la participation des communes pour la mise en place de conteneurs enterrés. 3 communes ont installé ce type d'équipement en 2018.

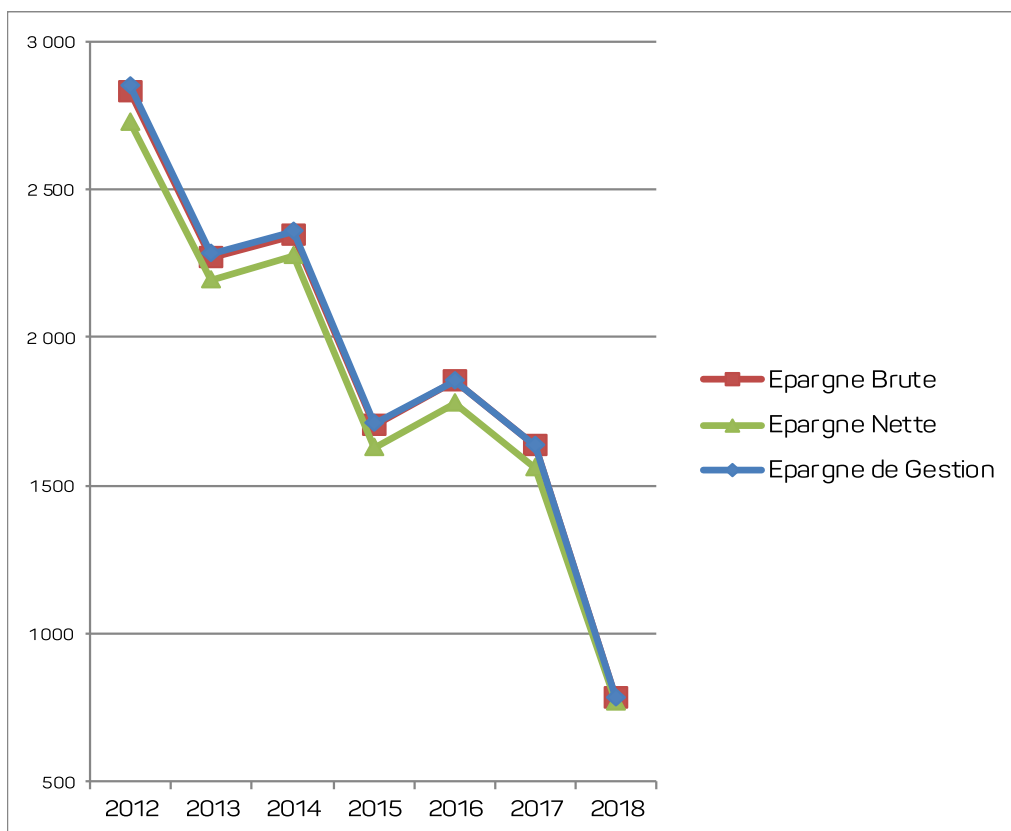
Conformément aux prévisions budgétaires, le syndicat a perçu un montant de 287 K€ par le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) (chap. 10) au titre des investissements de l'année 2016, parmi lesquels figuraient notamment les travaux de construction du nouveau siège.

Les recettes d'ordre (chap. 40), quant à elles, sont constituées des dotations aux amortissements pour un montant de 1 179 K€ et des Valeurs Nettes Comptables des immobilisations sorties de l'actif pour un montant de 10 K€.

Perspectives 2019

Le montant du FCTVA devrait légèrement diminuer en 2019. La dotation aux amortissements devrait rester stable.

1.3. Autofinancement



Epargne de gestion : correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Epargne brute : correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie c'est à dire l'épargne de gestion moins les charges d'intérêts. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Epargne nette : correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 PREVISIONNEL
EPARGNE DE GESTION / RECETTES DE FONCTIONNEMENT	29.9%	24.4%	24.1%	17.6%	18.7%	15.8%	7.9%
EPARGNE BRUTE / RECETTES DE FONCTIONNEMENT	29.7%	24.2%	24.0%	17.5%	18.6%	15.8%	7.9%
DETTE AU 31/12/N / RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3.8%	3.2%	2.4%	1.7%	0.7%	0.7%	0.1%
ANNUITE DE LA DETTE / RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1.1%	0.8%	0.7%	0.7%	0.9%	0.1%	0.0%

1.4. Budget prévisionnel pour l'année 2019

Compte tenu des éléments présentés ci-avant, les tableaux suivants présentent une estimation du budget primitif 2019 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP. ART.	NATURE	BP 2018	BP 2019	Eléments significatifs
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 939 500.00	6 900 500.00	+ 20K€ de fourniture de gasoil - 20K€ de fourniture d'outillage et mobilier - 50K€ d'incinération des OMR, encombrants + 3K€ de caractérisations des papiers-cartons + 50K€ de traitement des plastiques + 10K€ de traitement sur les gravats + 15K€ de traitement des huisseries - 15K€ d'assurances multirisques - 10K€ de frais campagne de communication - 15K€ de frais d'affranchissement - 12K€ de frais de réception
12	CHARGES DE PERSONNEL	3 300 000.00	3 453 000.00	RIFSEEP
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	101 000.00	101 000.00	
	Σ DEPENSES DE GESTION COURANTE	10 340 500.00	10 454 500.00	
66	CHARGES FINANCIERES	2 000.00	1 000.00	Aucun intérêt d'emprunt
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	230 000.00	221 000.00	Participation dalles beton PAV
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	70 000.00	100 000.00	Dotations aux provisions clients
22	DEPENSES IMPREVUES	100 000.00	0.00	
	Σ DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	10 742 500.00	10 776 500.00	
42	OPERATIONS D'ORDRE	1 400 000.00	1 400 000.00	Dotations aux amortissements
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0.00	0.00	
	Σ DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	1 400 000.00	1 400 000.00	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		12 142 500.00	12 176 500.00	+0.3% entre 2019 et 2018

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP. ART.	NATURE	BP 2018	BP 2019	Eléments significatifs
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS	7 870 000.00	8 310 000.00	
	Vente de produits	640 000.00	710 000.00	
	TEOM	6 230 000.00	6 300 000.00	
	RS	1 000 000.00	1 300 000.00	
74/75	SUBVENTION D'EXPLOITATION	1 000 000.00	1 000 000.00	
13	ATTENUATIONS DE CHARGES	30 000.00	50 000.00	
	Σ RECETTES DE GESTION COURANTE	8 900 000.00	9 360 000.00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00	0.00	Vente de matériel de transport
	Σ RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	8 900 000.00	9 360 000.00	
042	OPERATIONS D'ORDRE	40 000.00	40 000.00	
	Σ RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	40 000.00	40 000.00	
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	5 247 561.66	4 881 017.72	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		14 187 561.66	14 281 017.72	+1% entre 2019 et 2018

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
CHAP. ART.	NATURE	BP 2018	BP 2019		
			REPORTS	INSCRIPTIONS NOUVELLES	TOTAL
20	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	325 000.00	113 400.00	55 000.00	168 400.00
	2031 : FRAIS D'ETUDES	181 000.00	103 400.00	30 000.00	133 400.00
	2033 : FRAIS D'INSERTION	0.00	0.00	0.00	0.00
	2051 : CONCESSION ET DROITS SIMILAIRES	144 000.00	10 000.00	25 000.00	35 000.00
21	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 971 000.00	1 994 000.00	1 270 000.00	3 264 000.00
	211 : TERRAINS	200 000.00	200 000.00	0.00	200 000.00
	212 : TERRAINS NUS	50 000.00	0.00	30 000.00	30 000.00
	213 : CONSTRUCTIONS	372 000.00	37 000.00	173 000.00	210 000.00
	214 : CONSTR/SOL D'AUTRUI	964 000.00	819 000.00	250 000.00	1 069 000.00
	215 : INSTALL. MAT ET OUTILL. TECH	1 523 000.00	553 000.00	650 000.00	1 203 000.00
	218 : AUTRES IMMO CORPORELLES	862 000.00	385 000.00	167 000.00	552 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN-COURS	1 149 000.00	695 400.00	520 000.00	1 215 400.00
	Σ DEPENSES D'EQUIPEMENT	5 445 000.00	2 802 800.00	1 845 000.00	4 647 800.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	20 000.00	0.00	0.00	0.00
20	DEPENSES IMPREVUES	0.00	0.00	0.00	0.00
	Σ DEPENSES FINANCIERES	20 000.00	0.00	0.00	0.00
	Σ DEPENSES REELLES	5 465 000.00	2 802 800.00	1 845 000.00	4 647 800.00
40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	40 000.00	0.00	40 000.00	40 000.00
41	OPERATIONS PATRIMONIALES	41 200.00	0.00	61 200.00	61 200.00
	Σ DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	81 200.00	0.00	101 200.00	101 200.00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	5 546 200.00	2 802 800.00	1 946 200.00	4 749 000.00

Variation BP 2019/BP 2018 : -14%

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
CHAP. ART.	NATURE	BP 2018	BP 2019	Eléments significatifs
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	100 000.00	100 000.00	
	Σ RECETTES D'EQUIPEMENT	100 000.00	100 000.00	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
	10222 : FCTVA	275 000.00	250 000.00	FCTVA basé sur les dépenses d'investissement de l'année 2017
	1064 : RESERVES REGLEMENTEES	15 563.60	0.00	
	1068 : AUTRES RESERVES	0.00	0.00	
	Σ RECETTES FINANCIERES	290 563.60	250 000.00	
	Σ RECETTES REELLES	390 563.60	350 000.00	
40	OPERATIONS D'ORDRE	1 400 000.00	1 400 000.00	
41	OPERATIONS PATRIMONIALES	41 200.00	61 200.00	
21	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	0.00	0.00	
	Σ RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 441 200.00	1 461 200.00	
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	3 808 916.10	3 765 882.18	
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	5 640 679.70	5 577 082.18	

2) Engagements pluriannuels

Aucun engagement pluriannuel en-cours.

3) Informations sur la structure et la gestion de l'encours de la dette

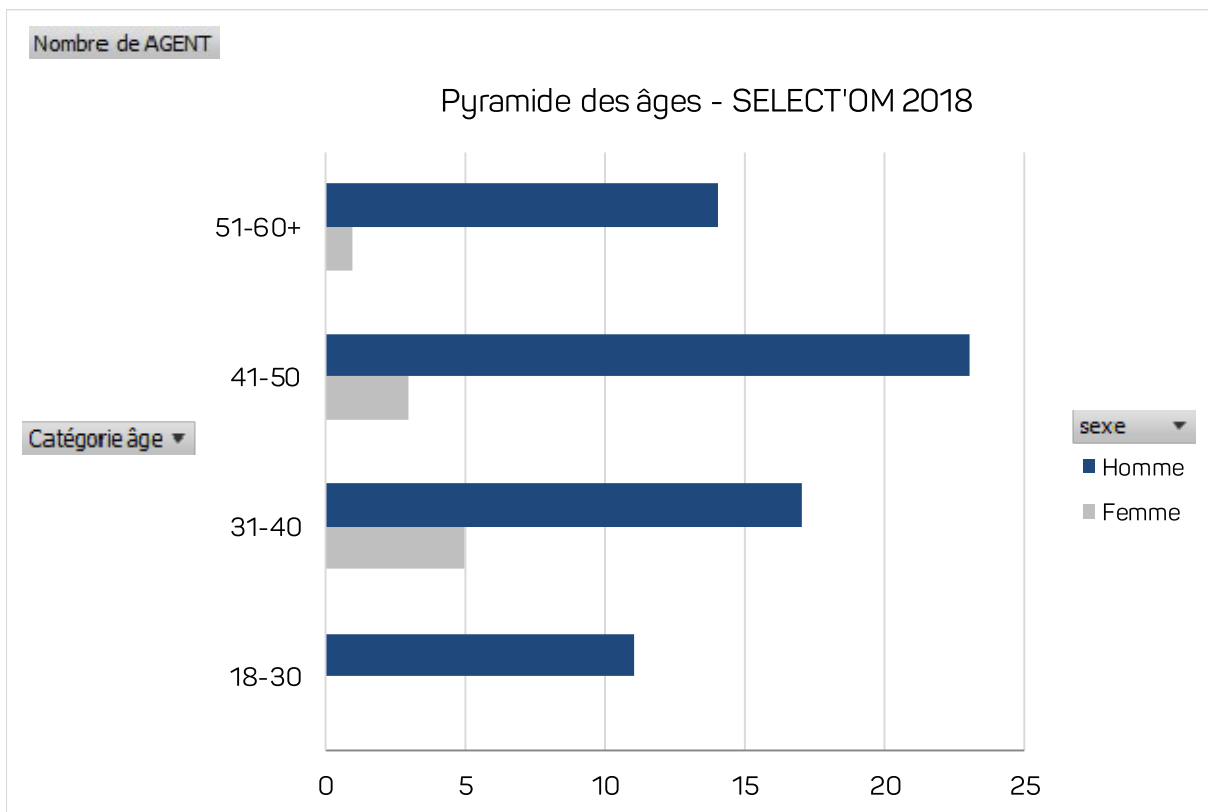
Encours de la dette au 01/01/2019 : 0,00 €

Population Municipale au 01/01/2019 : 102 066

Soit un taux d'endettement de 0,00 € par habitant

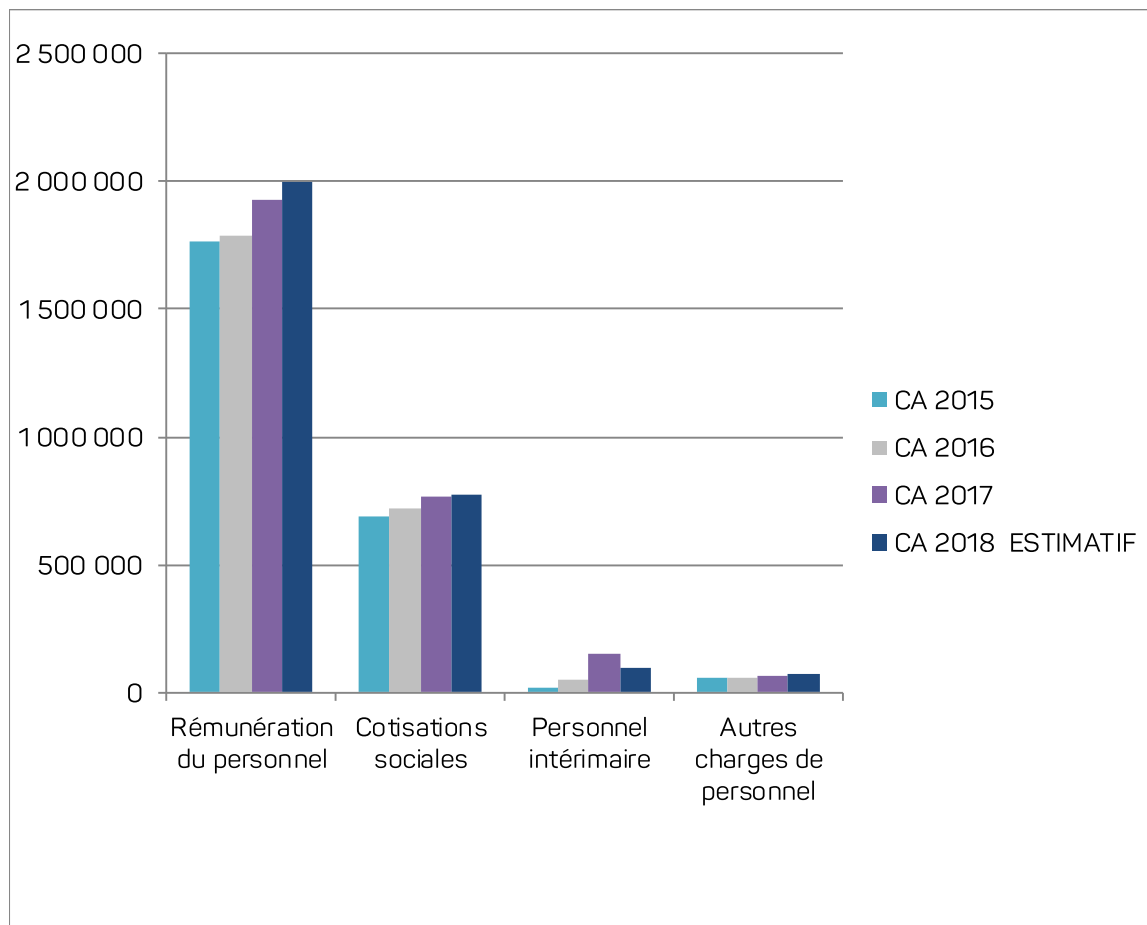
4) Informations relatives à la structure du personnel

4.1. Structure des effectifs



Effectifs en équivalent temps plein au 31 décembre	2016		2017		2018	
Catégorie	Filière Administrative	Filière Technique	Filière Administrative	Filière Technique	Filière Administrative	Filière Technique
A	1	0	1	0	1	0
B	2	0	2	0	2.44	0
C	4.8	53.54	5.8	58.54	4.92	55.67
TOTAL	7.8	53.54	8.8	58.54	8.36	55.67

4.2. Dépenses de personnel



4.3. Durée effective du travail

Temps de travail dans la collectivité : 35 heures

Absentéisme	2016	2017	2018
Nombre d'accidents de service	20	22	19
Nombre de jours d'arrêts de travail suite à un accident de service ayant eu lieu sur l'exercice	217	240	89
Nombre de jours d'arrêts de travail suite à un accident de service ayant eu lieu sur un exercice antérieur	0	171	0
Nombre de jours d'arrêts maladie - hors accident de travail et maladie professionnelle	2 474	3 172	3001